

Nouméa, le 16 octobre 2013



Les représentants titulaires du personnel  
du syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques  
au Comité Technique Local

A

Monsieur le Président du Comité Technique Local  
de la Direction des Finances Publiques  
de la Nouvelle-Calédonie

Objet : Demande de réunion du Comité Technique Local

Comment accepter que 1988 emplois soient encore supprimés en 2014 à la DGFIP, soit 9116 en quatre ans sans s'interroger sur l'impact de ces mesures, tant sur les missions que sur les conditions de travail des agents.

En Nouvelle-Calédonie, nous avons perdu 11 emplois depuis 2007 ramenant l'effectif de 162 à 151 agents, ce qui pour une petite structure comme la notre n'est pas sans effets.

Vous venez récemment de suspendre la mutation d'un agent pourtant décidée en CAPL en raison des contraintes budgétaires du projet de Loi de finances 2014.

Les moyens budgétaires en continuelle régression dégradent inéluctablement les conditions de travail des agents dans des proportions sans précédents.

La souffrance au travail ne cesse de croître. Les personnels, sans distinction de catégorie ou de grade, sont démotivés, voire déprimés et souvent en situation de surmenage. Les visites chez le médecin du travail dues à cette situation sont en augmentation par rapport aux années précédentes.

Des chefs de poste en sont contraints à envisager une limitation des horaires d'ouvertures au public pour pallier le manque d'effectif !

Cette situation entraîne pour beaucoup d'agents des écrêtages et des heures supplémentaires non payées. La conscience professionnelle des agents a des limites ... déjà atteintes, sinon dépassées, et pour les représentants FO-DGFIP, les agents n'ont pas à financer les suppressions d'emplois dont ils sont les victimes et ils doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions de travail normales.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir réunir dès que possible le Comité Technique Local afin que vous puissiez expliquer aux représentants du personnel les mesures concrètes portant sur l'organisation du travail, les missions et les moyens que vous comptez prendre pour que les agents puissent continuer à remplir leurs missions dans un contexte qui se dégrade jour après jour.

Nous souhaitons que soient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :

- conditions d'exercice des missions, emploi, conditions de travail
- mise en place d'un CHS-CT
- prévention des risques psychosociaux
- taux d'encadrement dans les services de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie
- exécution budgétaire 2013
- projet de réinstallation de services

Johanna VOLLE

Yannick LAHAUT

Danièle LEDRU